

Séance du lundi 6 février 2017
Date de Convocation : mardi 31 janvier 2017
Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2017.02.07 - Acquisition d'une bande de terrain rue des Blanchisseries propriété de Bourg Habitat - Régularisation foncière

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Françoise COMTE à Martine DESBENOIT, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE, Fabien MARECHAL à Laurence PERRIN-DUFOUR

Absent :

Guillaume LACROIX

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Suivant un permis de construire accordé en juin 2009, Bourg Habitat a procédé à la construction d'un centre d'accueil pour enfants autistes à l'angle de la rue des Blanchisseries et de la rue du Docteur Duby.

A l'occasion du permis de construire modificatif délivré le 16 avril 2014 attestant l'achèvement et la conformité des travaux, une anomalie foncière a été relevée, à savoir une bande végétalisée remplacée par un revêtement en enrobé, qui devait faire l'objet d'une régularisation en procédant à la cession gratuite de l'emprise correspondante par Bourg Habitat à la Commune.

Motivation et opportunité de la décision

L'acquisition à réaliser concerne une emprise totale de 16 m² représentée par les parcelles cadastrées

section AC n° 560 et AC n° 562, d'une superficie respective de 8 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les termes du projet d'acte notarié ;

VU l'avis favorable émis par la commission Proximité – Travaux – Environnement / Urbanisme - Déplacements en date du 25 janvier 2017.

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), M. MEHDI ne prend pas part au vote en sa qualité de salarié de Bourg Habitat

ACCEPTÉ, en vue de régulariser une anomalie foncière, la cession gratuite par Bourg Habitat d'une bande de terrain d'une superficie totale de 16 m², représentée par les parcelles cadastrées à Bourg-en-Bresse, section AC n° 560 (8 m²) et n° 562 (8 m²), sises 2 rue des Blanchisseries.

APPROUVE les termes du projet d'acte notarié correspondant.

PRÉCISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Bourg Habitat.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

Impacts financiers

Néant